



ACTUALITÉS

PROFESSIONS DU CHIFFRE

# L'Ordre des experts-comptables PACAC et la CCIMP signent une convention...



© Laurence Armud

Jean-Jacques De Ronchi, président du Conseil régional de l'Ordre des experts comptables et René Ancelin, vice-président de la CCI Marseille Provence, ont signé le 12 mars au Salon Génération

Entreprendre une convention de partenariat visant à dynamiser l'aide à la création et au développement des entreprises de la région, et officialisant les missions communes que les deux structures mènent quo-

tidiennement auprès des chefs d'entreprise. Avec ce partenariat, elles souhaitent partager tant leurs expériences que leurs compétences.

**L'Ordre s'engage à :**

- Accompagner les entreprises sur les volets création, reprise et transmission par :
  - l'information et la promotion de la création, la reprise, la transmission et l'accompagnement des porteurs de projet et des cédants, la mise en réseau des nouveaux chefs d'entreprise, des cédants et des repreneurs, le conseil et l'assistance aux financements de la création et de la reprise, l'évaluation de l'entreprise,

la gestion patrimoniale, la coproduction de notes de conjoncture.

- Favoriser le développement des PME en intégrant le développement durable par :
  - l'intervention de l'Ordre dans les Rendez-Vous CCIMP du Développement durable et la proposition de thèmes complémentaires
  - Coproduire des notes de conjoncture : 4 notes de conjoncture seront coproduites sur la base d'indicateurs économiques traduisant le dynamisme des entreprises et du territoire des Bouches-du-Rhône
  - Créer des passerelles entre la formation initiale en alternance et l'OEC.

## ... Convention aussi avec le CPEM

L'Ordre des experts-comptables Paca-Corse et le Centre pour la Promotion de l'Emploi par la Microentreprise (CPEM) ont signé une convention afin de renforcer leur partenariat. Objectif : améliorer encore davantage l'accompagnement des créateurs d'entreprise.

« Cette convention vient consolider un partenariat qui existait depuis 1994 », explique en préambule Christian Buffet, président du CPEM. Le but de la structure : accompagner les candidats à la reprise ou la création de TPE sur le territoire de MPM. Elle dispose pour cela d'un outil phare : un prêt personnel sans garantie ni intérêt pouvant aller jusqu'à 15 000 euros et permettant de renforcer les fonds propres et de



DE GAUCHE À DROITE, AU PREMIER PLAN : CHRISTIAN BUFFET, JEAN-JACQUES DE RONCHI ET JEAN-MARC EYSSAUTIER ; AU SECOND PLAN : ISABELLE MAURIES ET CORINNE COURBON, EXPERT-COMPTABLE EN CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CPEM

faciliter le crédit bancaire. Dans ce processus de création ou de reprise, l'intervention des experts-comptables s'avère indispensable, que ce soit pour juger de la viabilité d'un projet ou bien, sur un

plus long terme, pour conseiller et accompagner au mieux les jeunes créateurs. « La nouveauté, avec cette convention, c'est la mise en place, un vendredi matin sur deux, d'une permanence des experts-comp-

tables au siège du CPEM (situé aux Docks, NDLR) qui permettra de répondre aux questions spécifiques de chaque porteur de projet », explique Isabelle Mauries, directrice du CPEM. Si cette permanence est effectuée bénévolement par les experts-comptables, c'est aussi l'occasion, pour les plus jeunes d'entre eux, de se constituer une clientèle. Quant aux porteurs de projet « l'expertise apportée leur permet de sécuriser au maximum l'évolution de leur société », analyse Jean-Marc Eyssautier, président de la commission des Entreprises et des tiers de confiance du Conseil supérieur et du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables. Avec, au final, un taux de défaillance moins important que la moyenne, puisque 75 % des entreprises soutenues par le CPEM sont encore en activité deux ans après.

✉ MARIE-AGNÈS LUBAT

## Experts-comptables

# Rencontre fiscale annuelle sous le signe de la réforme

La direction départementale des finances publiques est venue au contact des professionnels le 1er avril dernier.

**L**e rendez-vous est désormais traditionnel et attendu, et la collaboration effective entre l'Ordre des experts-comptables et les services de Bernard Peiclier, directeur départemental des finances publiques, avec pour objectif avoué l'intérêt des chefs d'entreprises azuréens. Au programme, les habituels échanges et débats autour de différents thèmes d'actualité, parmi lesquels la réforme et la réunification des centres impôts, recettes et trésorerie en découlant, mais aussi les évolutions de la télétransmission (avec des seuils en matière de TVA qui tendent à se réduire, et qui devront, dès 2011, se plier à de nouvelles contraintes). Ou encore le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale, ou le rescrit fiscal, une disposition qui ouvre au dirigeant la possibilité de poser une question à l'administration s'il a un doute ou un choix fiscal particulier à faire, administration qui s'engage à lui répondre. Mais le dialogue s'est voulu plus largement ouvert, et les experts-comptables pouvaient aussi au préalable préparer leurs questions par écrit pour avoir des réponses directes de l'administration, toujours dans le but affirmé d'épauler le chef d'entreprise dans sa vie économique au quotidien, comme l'a



*Philippe Renard (adjoint en charge de la fiscalité, direction départementale des finances publiques), Hervé Forestier (expert-comptable élu), Jean-Luc Maury (responsable de la communication du Crédit Agricole PCA), Bernard Peiclier (directeur départemental des finances publiques) et Robert Tolila (expert-comptable élu).*

rappelé Hervé Forestier. Etait également présent, pour cette studieuse réunion, le Crédit Agricole PCA, partenaire historique de l'Ordre des experts-comptables dans les Alpes-Maritimes.

*Isabelle Auzias*